## Rémunération des chefs d’orchestre

**Recommandations**

Ce document a valeur de recommandations pour la rémunération d’un chef d’orchestre.

**Classification**
Les chefs d’orchestre de yodel peuvent être classés en trois niveaux :

**Niveau 1 :**

Les chefs d’orchestre qui disposent d’une formation musicale initiale solide, mais pas d’une formation de chef d’orchestre de yodel ou d’une formation de chef d’orchestre similaire.

**Niveau 2 :**

Les chefs d’orchestre qui disposent d’une formation de chef d’orchestre suivie dans une association de yodleurs ou dans une autre association de chants.

**Niveau 3 :**

Les chefs d’orchestre qui disposent d’une formation de chef d’orchestre de yodel, d’une autre formation de chef d’orchestre et d’une formation complémentaire (cours d’instructeur, formation de juré, formation professionnelle musicale, formation en école de musique, etc.)

**Échelle des honoraires**

Chefs d’orchestre de niveau 1 : CHF 50.00 à 100.00 par répétition

Chefs d’orchestre de niveau 2 : CHF 100.00 à 150.00 par répétition

Chefs d’orchestre de niveau 3 : CHF 150.00 à 200.00 par répétition (ou plus)

Ces données forment une échelle des rémunérations. Le chiffre le plus bas est considéré comme l’honoraire de départ, le chiffre le plus élevé est l’honoraire obtenu après un certain nombre d’années de service. Le critère le plus important pour le classement est la qualité du travail hebdomadaire de direction d’orchestre et le niveau du chœur qui en résulte !

**Temps de travail**Le temps de travail de chef d’orchestre que voient les membres d’un chœur ne représente que 40 % de tout le travail fourni par un chef d’orchestre. Ce que les membres d’un chœur ne voient pas, c’est la préparation en amont et en aval, l’entraînement personnel, les formations continues de toutes sortes, la recherche de documents adéquats, etc. La plus grande partie du travail d’un chef d’orchestre ne s’effectue donc pas dans la salle de répétition ! D’autres points doivent aussi être pris en compte ; ce sont les suivants :

**Prestations complémentaires**
Elles concernent la plupart du temps les tâches clés d’un chef d’orchestre. Les chefs d’orchestre s’occupent très souvent de la relève, des formations invitées, de l’organisation des concerts, de la présentation des concerts, etc.

**Investissement et gains**Actuellement, la formation de chef d’orchestre coûte à chaque participant entre 3000 et 4000 francs environ ! La formation avec tous les supports de cours s’élève bien à près de 1000 francs. À cela s’ajoute tous les frais (trajets et repas), les heures de cours de chant et/ ou de piano, éventuellement l’achat d’un piano électrique, etc. Avant que toutes ses dépenses ne soient remboursées, un chef d’orchestre ayant achevé sa formation doit exercer son activité pendant 1 à 2 années ! Les chefs d’orchestre méritent une indemnisation qui soit à la hauteur de leur énorme engagement !

*Les femmes et les hommes sont égaux en droit au sein de l’AFY. Seule la forme masculine est utilisée pour des raisons de lisibilité.*